

**Localisation de la direction et  
organigramme général de l'Hôpital du Jura**

---

Le Parlement n'est pas le poil à gratter de l'Hôpital du Jura (ci-après : H-JU), mais son rôle ne se limite pas non plus à voter les crédits qui lui sont alloués.

Il est normal que le Législatif se préoccupe d'une institution qui est chère aux Jurassiens à plus d'un titre. Il doit être à l'écoute de ses concitoyens lorsque ces derniers s'émeuvent de l'avenir de leur hôpital cantonal. Du côté de l'Ajoie, nombreux sont ceux qui s'inquiètent du sort du site de Porrentruy. Leurs représentants au Parlement ont beau leur expliquer que la réforme hospitalière a officialisé la création de centres de compétences. Il en est toujours pour douter de ces promesses, raison pour laquelle il est temps de passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne la concrétisation des projets.

Indépendamment d'un certain nombre de dysfonctionnements qui sont le corollaire inévitable de toute réorganisation d'envergure et auxquels il faut remédier sans barguigner, nous souhaitons poser quatre questions au Gouvernement :

1. **Qu'en est-il de la réalité de la localisation de la direction dans le site de Porrentruy (qui est une obligation légale, nous renvoyons à l'article 22 alinéa 4 de la loi sur les hôpitaux tel qu'adopté le 28 août 2002) ? Selon le Message du 23 octobre 2001, cette installation devait se traduire par le transfert d'une dizaine de postes de Delémont à Porrentruy. L'équipement des bureaux de la direction dans les sites respectifs laisse à penser que cette implantation à Porrentruy n'a pas pénétré tous les esprits...**
2. **L'organigramme général de l'H-JU a subi une cure d'amaigrissement. De six départements que l'H-JU comptait précédemment (Ressources humaines, Finances, Projets et MQ, Soins, Médical, Logistique et hôtelier), il est passé à trois départements (Médical, Soins, Finances et services). Les chefs de département qui ont été affectés à d'autres fonctions (subalternes ?) ont-ils conservé leur précédente classe de traitement ? Si oui, ce principe a-t-il été respecté dans tous les autres cas de « mutations » ? Quelle est l'économie réelle réalisée grâce à cette modification de l'organigramme ?**

3. Peut-on connaître l'agenda de la transformation du site de Porrentruy en centre de compétences ?
4. Peut-on connaître les montants déjà investis et ceux encore à investir pour adapter le site de Delémont à sa nouvelle vocation de pôle de compétence en soins aigus ? L'importance de ces efforts (et leur résultat visible) ne font-ils pas regretter avec le recul l'idée d'un nouvel H-JU bâti de neuf à un endroit géographiquement plus idéal ?

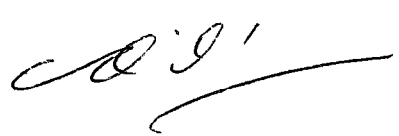
Le 3 septembre 2008


AU NOM DU GROUPE LIBERAL-RADICAL,

l'auteur :

  
S. Vifian

Serge Vifian

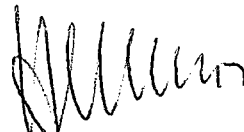
  
D. Schneider

  
M. H. H.


  
U. Gyger

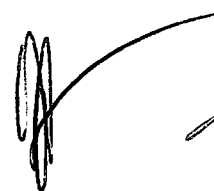
  
M. H. H.

  
M. H. H.

  
M. H. H.

  
M. H. H.

  
M. H. H.

  
M. H. H.

  
M. H. H.